



**Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire
Comité territorial du SUD CHALONNAIS**

**COMPTE RENDU
Assemblée Générale du 29 mars 2018**

Les délégués du Comité Territorial du SUD CHALONNAIS se sont réunis le 29 mars 2018 à 18H00 à la salle des Fêtes de SAINT BOIL pour répondre à la convocation qui leur a été adressée par le Président du Comité Territorial,

En présence de :

- M. DESSOLIN, Président du Comité du Sud Chalonnais
- M. SAINSON, Vice-Président du SYDESL
- M. REVENAZ, Entreprise SERPOLLET
- M. PALAVAZ, Entreprise SOCATER
- M. MORIN, Entreprise CITEOS
- M. VERNEREY, Directeur du SYDESL
- Mme SEVESTRE, Directrice Technique du SYDESL
- M. BONNOT, Technicien SYDESL du CT 11
- Mme PASQUIER (SYDESL), Gestionnaire Administrative du SYDESL, secrétaire du CT 11
- Mesdames et Messieurs les délégués communaux :

COMMUNES	Délégués		
	Titulaire	Titulaire	Suppléant
BISSEY SOUS CRUCHAUD	VENOT Gilles		
BISSY SUR FLEY	<i>DOUHAY Denis (excusé)</i>	<i>DURAND Jean-Jacques (excusé)</i>	
BURNAND	BLANCHARD Aloïs		
BURZY			
CERSOT	LAPORTE Marie-Françoise	<i>VERJUX Didier (excusé)</i>	
CHENOVES	MONDY Jean		

CHEVAGNY SUR GUYE			MARBACH Marie-Odile
COLLONGE EN CHAROLAIS			
CULLES LES ROCHES			
CURTIL SOUS BURNAND	SORDET Sylvie		
FLEY	DELABUSSIÈRE Philippe		
GENOUILLY	JANDOT Christelle	DESROCHES Bernard	
GERMANY	VERDOIA Laurianne		
JONCY	BULAND Lionel		
JULLY LES BUXY	<i>VOISIN Jean-Marc (excusé)</i>		FLANDRE Yann
LE PULEY	<i>BRENOT Michel (excusé)</i>	SERMAGE Benoît	
MARCILLY LES BUXY	SIXDENIER Gilles		
MARY			
MONT ST VINCENT	MATHE Jean-Claude	AUBOEUF Michel	
MONTAGNY LES BUXY			
MOROGES	RAVIOT Marie-Pierre		
PASSY	CHAPUIS Gérard		
SANTILLY	TAVERNIER Gérard		BRETHENET Michaël
SASSANGY			
SAULES			
SAVIANGES	MAHE Mireille		
SERCY	PAUTET Alain	BOURGOGNE Jean	NICOLAS Daniel
SIGY LE CHATEL	ALLUT Jean-Pierre	GONNEAUD Jean-Noël	
SAINT BOIL	DESSOLIN Joël	LOUNTALA Pierre	
SAINT CLEMENT SUR GUYE	PRENETA Jean-Jacques		
SAINT GENGOUX LE NATIONAL	DELORME René	MOISSONNIER Yves	
SAINT HURUGE			
SAINT MARCELIN DE CRAY	MAARTENSE Jacob		
SAINT MARTIN D'AUXY	DESSOLY Arnaud		
SAINT MARTIN DU TARTRE	JUSSEAU Bernard		
SAINT MARTIN LA PATROUILLE			
SAINT MAURICE DES CHAMPS	PLANTIN Roger		
SAINT MICAUD	DELERUELLE Monique		

SAINT PRIVE	FORET Frédéric		
SAINT ROMAIN SOUS GOURDON	GIRARD Josette	MEYER Guy	
SAINT VALLERIN	LAGARDE Philippe	ROGER Dominique	
SAINT YTHAIRE	GAUDILLIERE (maire)	LIMANDAS Coralie	
SAINTE HELENE	GROUSSON Hubert	GAGNIARRE Claude Bernard	
VAUX EN PRE	JOLY Gérard	FENOGLIO Jean-Pierre	
VILLENEUVE EN MONTAGNE	CHELMINIAK Alain		

M. DESSOLIN remercie les délégués des communes, les entreprises SERPOLLET, SOCATER et CITEOS, ainsi que le personnel du SYDESL de leur présence.

Il annonce aux délégués que, suite au nouveau marché de travaux qui vient d'être signé, l'entreprise SERPOLLET assurera dorénavant les travaux de réseaux sur le secteur du Sud Chalonnais. Il cède la parole à Monsieur REVENAZ qui présente l'entreprise SERPOLLET.

M. MORIN de l'entreprise CITEOS se présente également aux délégués.

L'intégralité de la présentation faite à l'Assemblée Générale est développée sur le diaporama téléchargeable [ici](#).

Ci-dessous, la synthèse et les principaux commentaires issus de l'Assemblée Générale.

A-Les réseaux

1- Distribution d'électricité

- Monsieur BONNOT, technicien du SYDESL, présente les travaux en cours et à venir relatifs aux programmes 2016 et 2017.

- **Présentation de la programmation des travaux 2018 :**

M. DESSOLIN annonce que, sur la programmation 2018, 68 000 € de crédits supplémentaires viennent d'être ajoutés pour les travaux d'environnement du Comité du Sud Chalonnais.

Il annonce ensuite les travaux de la programmation 2018.

Montant prévisionnel des travaux sur les communes du présent Comité Territorial :

Environnement :	380 475 €
Fils nus :	28 000 €
Renforcement :	354 951 €

Détail par commune sur le tableau joint.

➤ **Nouveau modèle de contrat de concession :**

Le SYDESL est propriétaire des réseaux de distribution d'électricité. A ce titre, il concède la gestion du réseau au concessionnaire ENEDIS. Cette collaboration est régie par un contrat de concession arrivant à échéance en novembre 2022.

Un nouveau modèle de contrat de concession a été approuvé par la signature d'un accord national entre la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), France Urbaine, ENEDIS et EDF.

Sur la base de ce nouveau modèle de contrat, il s'agit à présent pour le SYDESL de négocier avec ENEDIS sur :

- La durée du contrat
- La répartition de la maîtrise d'ouvrage
- Les objectifs intégrés au schéma directeur
- L'enveloppe financière de l'article 8 concernant l'environnement
- La récupération des données issues du compteur communiquant Linky

Mme SEVESTRE signale qu'il y a lieu d'être très vigilant sur la rédaction du nouveau modèle de contrat de concession proposé par ENEDIS.

2- Gaz

En 2008, 50% des communes desservies en gaz ont décidé de transférer cette compétence au SYDESL qui assure donc pour leur compte :

- le contrôle de la bonne application du contrat par le concessionnaire (GRDF et Finagaz),
- L'analyse et la présentation du compte rendu annuel de concession,
- Le calcul et le suivi des redevances de concession.

Afin de garantir l'homogénéité de distribution de gaz, le SYDESL invite les communes n'ayant pas encore transféré leur compétence « gaz » à le faire afin de les décharger de ces obligations lourdes.

3- Eclairage Public

Le SYDESL propose un nouveau règlement d'intervention pour l'éclairage public. (cf tableau en annexes).

Mme SEVESTRE présente les aides récentes : les éclairages autonomes, le remplacement des luminaires vétustes par la Led et le remplacement des supports bois ou béton vétuste, et signale que de plus en plus de communes urbaines demandent à transférer la compétence éclairage public au SYDESL.

B-Transition énergétique

1- PCAET

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les EPCI de plus de 20 000 habitants sont soumis à l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial. Ces plans doivent être révisés tous les 6 ans et conformes au SCOT et au SRADDET.

Au cœur des réseaux d'énergie, le SYDESL se positionne comme un partenaire privilégié pour accompagner les EPCI dans cette planification obligatoire. Il propose donc aux Communautés de Communes qui le souhaitent:

- La mutualisation d'une Assistance à Maîtrise d'ouvrage,
- Un soutien financier de 50%,
- Une assistance technique.

2- Mobilité électrique

Le schéma régional de déploiement des IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques) a été validé en 2014. Le SYDESL a souhaité inscrire son action en parfaite cohérence avec ce dernier et a élaboré un schéma départemental de déploiement concordant. Ce schéma identifie des lieux d'implantation tenant compte de la fréquentation des axes, de la proximité des commerces, de la sécurité et de la facilité d'accès. Une trentaine de communes ont été identifiées dans ce cadre-là et se verront dotées d'une borne de recharge.

En 2017, des bornes ont été installées à:

Marcigny, Mâcon, Louhans, Saint-Boil, Digoin et Verdun sur le Doubs.

En 2018 sont prévues:

Outre celle de Cluny: Chalon-sur-Saône, Saint Amour Bellevue, Le Creusot, Paray-le-Monial, Saint-Gengoux-le-National, Givry, Dompierre les Ormes, Bourbon-Lancy, la Clayette, Saint Léger sur Dheune, Buxy, Matour, Chauffailles, Tramayes et Fleurville.

C-Groupement d'achat d'énergie

La disparition des tarifs réglementés de vente d'électricité (pour les contrats d'une puissance souscrite supérieure à 36 kVA - tarifs jaune et vert), et de gaz pour les consommations supérieures à 300 MWH, a conduit les huit Syndicats d'Énergies de Bourgogne Franche Comté - le SIEEEN (58), le SICECO (21), le SYDESL (71) le SDEY (89), le SIDEC (39), le SIAGEP (90), le SYDED (25) et le SIED (70) - à créer un groupement d'achat afin de mettre en concurrence les contrats de fourniture d'énergies. Au terme de cette première consultation, les 272 membres (personnes publiques) adhérents en Saône & Loire, sont alimentés en électricité depuis le 1^{er} janvier 2018 par TOTAL (contrats < ou = 36 kva) et EDF pour les contrats supérieurs à 36 kva, Gaz de Bordeaux pour le gaz.

La prochaine consultation portera sur l'achat d'énergie pour la période 2020 à 2022. Pour rejoindre le groupement et bénéficier de l'accompagnement du SYDESL pour cette future consultation, les collectivités doivent avoir délibéré avant le 31 décembre 2018.

D-Solidarité logement

Le SYDESL accompagne les politiques de lutte contre la précarité énergétique des ménages (particuliers). Il abonde à ce titre :

- Le programme Habiter mieux (géré par l'ANAH) : 100 000€ / an (500€ par dossier)
- Le programme PROCIVIS (avance sur les subventions pour les ménages les plus fragiles) : 50 000€ / an
- Le Fonds de Solidarité Logement : 10 000€ / an

E-71^{ème} anniversaire

Afin de célébrer 71 ans d'existence, le SYDESL invite tous les élus et partenaires à une grande journée consacrée à la transition énergétique le :

**26 avril 2018 de 9h à 17h
Au Parc des Expositions de Mâcon**

Une belle rencontre avec Jean-Louis Etienne apportera un éclairage sur le réchauffement climatique. Des tables rondes et des ateliers permettront ensuite à chacun d'échanger et de s'informer sur les solutions que les territoires peuvent mettre en œuvre pour s'engager dans la transition énergétique.

M. DESSOLIN clôt l'assemblée générale en invitant les participants à un vin d'honneur offert par la Commune de SAINT-BOIL.

Le Président du Comité Territorial,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Joël Dessolin', written in a cursive style.

Joël DESSOLIN

	N° Dem.	Nature des travaux	Etat avancement	Date avancement	Inscr. / Eng. TTC
Environnement					
ENVIRONNEMENT SYDESL (09)					
Burmand	067014	BTS P. St Martin de Croix (antenne Ouest) ENV	(vide)	(vide)	75 000 €
Burzy	068011	BTS P. BOURG (antenne Ouest) ENV	(vide)	(vide)	65 000 €
Sainte-Hélène	426043	BTS P CREUSE (2ème Tranche) ENV	(vide)	(vide)	36 000 €
Saint-Martin-la-Patrouille	458017	RECENTRAGE PRCS BOURG + BTS	3 - Devis travaux reçu	02/07/2015	50 547 €
ENVIRONNEMENT SYDESL/ERDF (ART. 8) (14)					
Bissey-sous-Cruchaud	034030	BTS P. LE JALLEMENT (rue des noubey) ENV	3 - Devis travaux reçu	24/10/2013	18 162 €
Saulès	503013	BTS P. BOURG (5ème tranche) - ENV	3 - Devis travaux reçu	15/02/2017	46 036 €
FACE C (02)					
Fley	201023	BTS P. Rimont (antenne Nord) ENV.	(vide)	(vide)	90 000 €
Fils nus					
FACE S' (04)					
Moroges	324062	BT P. VINGELLES (S)	2 - Art. 2 diffusé	05/12/2017	28 000 €
Renforcement					
FACE AB (03)					
Collonge-en-Charollais	139033	Recentrage P. MONVOISIN	(vide)	(vide)	68 000 €
Saint-Micaud	465033	BTS P. BOURG (antenne Nord)	2 - Art. 2 diffusé	21/11/2017	105 000 €
RENFORCEMENTS (06)					
Moroges	324071	BTS P. VINGELLES (départ rue de la Vertoline)	2 - Art. 2 diffusé	05/12/2017	50 000 €
Saint-Boil					
	392075	BTS P. BUSSIÈRES (antenne Gare)	(vide)	(vide)	55 000 €
Saint-Privé					
	471012	BTS P. MONDORNON (antenne Fontaine Allée)	3 - Devis travaux reçu	05/09/2017	76 951 €
Total général					763 695 €

Règlement d'intervention – Eclairage Public

Type d'intervention		Participations	Observations	
MARCHE TRAVAUX	Eclairage autonome (en cas d'éloignement du réseau ; abris bus, etc.)	60 % commune 40% SYDESL		
	Aires de covoiturage Eclairage autonome ou EP réseau	60 % commune ou EPCI 40% SYDESL	Dans la limite de 3 points lumineux	
	Eclairage public lié à des travaux de Réseau HTA et BT	5% SYDESL Sur ouvrage Aérien	Sur montant total électrique (TTC) A utiliser dans la zone de travaux, dans la limite de l'infrastructure géographique existante et de la puissance installée	
15% SYDESL Sur ouvrage Souterrain				
MARCHE ENTRETIEN ET MAINTENANCE	Renouvellement équipement vétuste	Eclairage zénithal y compris projecteurs	30 % Commune 70 % SYDESL	Plafonds d'éligibilité : Luminaire 500 € HT/ 600 € HT si LED Support 800 € HT
		Luminaire énergivore (Vapeur de Mercure, halogène, incandescente...)	50 % Commune 50 % SYDESL	
		Luminaire vétuste -->LED y compris projecteurs	40 % Commune 60 % SYDESL	
		Cellules et horloges	50 % Commune 50 % SYDESL	
		<u>Déplacement d'ouvrage</u>		
		Pour raison esthétique	100 % commune	
		Pour aménagement	100 % SYDESL	
	Rénovation peinture Mâts et/ou luminaires	50 % SYDESL 50 % commune		
	Remplacement des supports bois ou béton vétustes	100 % SYDESL		
	Mise en conformité des extinctions nocturnes (monuments et bâtiments publics)	70 % SYDESL 30 % commune	Concerne les dispositions liées à l'arrêté du 25/01/2013 ayant trait aux extinctions nocturnes	
	Mise en place de variateurs de tension	70 % SYDESL		
		30 % commune		
	Renouvellement systématique des sources, exploitation, entretien et maintenance (y compris base de données et cartographie)	Contribution annuelle restant à la charge de la commune :	==> Renouvellement systématique	
9 € par luminaire "récent"		==> Exploitation, entretien et maintenance		
20 € par luminaire énergivore				
Sinistre	Travaux avec tiers identifié	100 % SYDESL	Recouvrement par le SYDESL au- près du tiers identifié	
	Travaux avec tiers non identifié	70 % SYDESL		
		30 % commune		
	Aléas climatique	100 % à la charge du SYDESL avec franchise de 5 foyers et selon les règles arrêtées au CS du 19/02/2013	50 foyers au-delà des 5 foyers (franchise de la commune) ou 30 % du patrimoine numérique glo- bal communal, avec un plafond de 30 000 € TTC par évènement.	
Catastrophe naturelle	100 % SYDESL	Si reconnu par les pouvoirs publics et après inscription au journal officiel		
Pose et dépose guirlandes	100% Commune			
réglage d'horloge	100% Commune			